

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
COMMUNE DE ROSNAY – 85320**

## **D16-2025**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 9 mai s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 14**  
Présents : 10  
Votants : 13

**Étaient présents :** Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, M. Christophe AUBIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Fabien MURAIL, M. Gérald RIVOISY, M. Nicolas TASSAUX, Mme Pauline VIÈS-SEMPRINI.

**Absents excusés :** M. Éric REVERSEAU, Mme Hélène HERBRETEAU (pouvoir à M. Gérald RIVOISY), Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE (pouvoir à M. Mathieu GREFFARD), Mme Virginie JOGUET (pouvoir à Mme Pauline VIÈS-SEMPRINI).

**Secrétaire de séance :** Hubert MACQUIGNEAU

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 9 mai 2025.

#### **Participation aux Fonds d'aide aux Jeunes et au Fonds de Solidarité Logement**

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil Départemental dans ses courriers reçus le 10 mars 2025, nous fait part d'une demande de participation financière au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025.

Le fonds d'Aide aux Jeunes a pour vocation d'encourager et de responsabiliser les jeunes vendéens de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Le fonds de solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

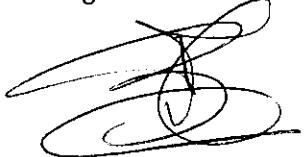
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide :**

- **De participer** au Fonds de Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 20 €
- **De participer** au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 20 €
- **Charge Madame le Maire** de l'application de la présente décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Affiché le 16/05/2025.

Le Maire,  
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,  
Hubert MACQUIGNEAU

